Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le 21/12/2023 ID: 045-214502858-20231218-DELIB2023451-DE

### DEPARTEMENT **DU LOIRET**

\*\*\*\*\*

### **VILLE DE** SAINT JEAN DE LA RUELLE

Nombre de Conseillers en exercice : 33

**OBJET:** Convention avec l'Education Nationale pour la mise en œuvre du projet lié à l'obtention de fonds du Conseil National de la Refondation (CNR).

Le Maire, soussigné, certifie que la convocation du Conseil Municipal et la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal ont été affichées en Mairie, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-25, et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

> Fabien RIVYERE DA SILVA Maire de Saint Jean de la Ruelle

## REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

# **SEANCE DU 18 DECEMBRE 2023**

L'An Deux Mille Vingt-trois, le 18 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de SAINT JEAN DE LA RUELLE légalement convoqué, s'est réuni à la salle Anna Marly sous la Présidence de Monsieur Fabien RIVIERE DA SILVA, Maire.

**PRESENTS:** M. RIVIERE DA SILVA. Mme DESNOUES. M. LAVAL, Mme HAMEAU, Mme LE BIHAN, M. RINA-BASILIO, Mme BELLIZIO, M. PIVAIN, Mme MOULIN. M. PASSEGUE. Mme BUREAU. Mme PARAYRE, M. AMSTUTZ, Mme GAMBONI, Mme DANGE, Mme BOIS, M. CHAILLOU, M. LACOU. Mme LOQUET, Mme GAUTHIER, M. HUBERT. M. HUYGHUES M. PAOLI. ETAGES, Mme DAHOU.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS ET REPRESENTES: M. VILLARET a donné pouvoir à M. LAVAL, M. DIARRA a donné pouvoir à Mme LE BIHAN, M. ZING TSALA a donné pouvoir à Mme GAMBONI, Mme NOGUES a donné pouvoir à Mme DESNOUES, M. LAFRAYHI a donné pouvoir à M. PAOLI, M. MABOUSSOU a donné pouvoir à M. BELLIZIO, Mme CAKIR a donné pouvoir à M. RINA BASILIO. Mme PAROU a donné pouvoir à M. RIVIERE DA SILVA.

**ABSENTS: M. DUPRE.** 

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. HUBERT.

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le 21/12/2023 ID : 045-214502858-20231218-DELIB2023451-DE

# 2023-451 Convention avec l'Education Nationale pour la mise en œuvre du projet lié à l'obtention de fonds du Conseil National de la Refondation (CNR).

Suite à l'appel à projet « Notre école faisons-la ensemble » adressé aux écoles par l'Education Nationale courant 2023, l'école maternelle Jules Lenormand a souhaité candidater en complément de sa participation à l'appel à projet éducatif communal qui demandait un cofinancement.

Le projet de l'école Jules Lenormand a été retenu par l'Education Nationale et est devenu le premier projet d'une école primaire soutenu dans l'académie.

A ce titre, l'école s'est vue attribuer une subvention de 26 002 euros décomposée en

- 23 002 € pour de l'achat de matériel pédagogique,
- 3 000 € pour de la formation.

Cette subvention vient donc en complément de l'aide apportée par l'appel à projet éducatif communal.

Le projet concerne « l'école du dehors » pour l'ensemble des élèves de la maternelle ainsi qu'un aménagement de la cour de récréation pour la rendre plus accueillante, fraîche et pédagogique.

L'équipe éducative a souhaité diviser la cour en plusieurs zones à partir des espaces existants (dont certains mis en place par la commune) :

- zone 1: le préau (zone de jeu construction grand volume au sol et/ou lecture),
- zone 2 : un espace langage à l'ombre,
- zone 3 : un espace à végétaliser,
- zone 4: un espace plantation,
- zone 5: un espace manipulation (Création d'une "mud kitchen"),
- zone 6: un espace détente/repos,
- zone 7 : un espace maths (utilisation de l'escargot et de la marelle) pour manipuler des quantités.

L'Education Nationale sollicite la commune pour qu'elle assure le portage financier entre la subvention et les prestataires, l'école ne pouvant pas assurer seule cette fonction.

Vu l'avis favorable de la commission municipale éducation, jeunesse et réussite éducative du 7 décembre 2023,

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 11 décembre 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et les pièces afférentes.

DIT que les dépenses et les recettes relatives à cette convention seront inscrites au budget 2024.

Fabjen AlVIERE DA SILVA Maire de Sajnt Jean de la Ruelle